

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

**Délibération**  
n° 2017.12.611

**Dispositif  
d'accompagnement  
emploi des  
entreprises du  
territoire :  
expérimentation avec  
GE 16 Emploi**

**LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

**Secrétaire de séance** : Jacky BOUCHAUD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

**Excusé(s)** :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.12.611**

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur DAURE

**DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT EMPLOI DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE :  
EXPERIMENTATION AVEC GE 16 EMPLOI**

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique et d'emploi sur le territoire, GrandAngoulême a lancé une réflexion avec ses partenaires afin de mettre en place une boîte à outils Ressources Humaines (RH) territoriale.

En effet, dans un contexte de concurrence entre les territoires, les entreprises ont besoin d'être accompagnées dans le cadre de leur implantation et/ou de leur développement sur le champ de l'emploi afin :

- D'attirer de nouvelles compétences (recrutement de cadres ou techniciens disposant de compétences spécifiques et ou accueil d'entrepreneurs),
- D'identifier les ressources disponibles afin de favoriser l'intégration de ces compétences.

Ce dispositif s'intègre à une stratégie globale de renforcement de l'attractivité du territoire. Il porte sur l'accueil de nouvelles compétences (accueil des entrepreneurs et de collaborateurs ainsi que leurs familles) mais également sur l'animation d'un réseau de partenaires afin d'intervenir sur le besoin en RH des entreprises : forum emploi, outils d'aide au recrutement, adaptation des compétences, veille sur les besoins en recrutement, adéquation offre de formation / besoins des entreprises.

La cible sera :

- Les entreprises du territoire quelle que soit leur taille,
- Les salariés en mobilité professionnelle et leur famille,
- Les nouveaux entrepreneurs.

Concrètement, il s'agira de constituer une boîte à outils complémentaire à la boîte à outils attractivité dont la « porte d'entrée » sera un guichet unique dédié à l'accueil territorial porté par l'agglomération (accueil physique, téléphonique et virtuel) et dont le rôle sera de mobiliser les ressources existantes et de les compléter de prestations lorsque nécessaire.

Dans ce cadre, GE 16 Emploi propose à GrandAngoulême de mener une expérimentation et se positionne comme un acteur proactif auprès :

- des entreprises déjà installées sur le territoire, ayant des besoins de mobilité interne, de mutation des salariés,
- des start-ups, des investisseurs, des entreprises ayant le projet de s'installer sur le territoire.

2 axes de travail sont proposés :

- L'accompagnement du conjoint dans son repositionnement professionnel La mobilité géographique est une décision qui engage la vie de l'ensemble de la famille. Dans de nombreux cas la mobilité géographique occasionne une rupture professionnelle pour le conjoint accompagnant. Cet acteur invisible aux yeux des « RH » a un poids décisif dans la prise de décision finale du collaborateur. Le conjoint peut donc être un véritable facilitateur ou à contrario un véritable frein en intégrant la composition du foyer.
- L'accompagnement des entreprises dans l'accueil de compétences extérieures au territoire. Bon nombre de nos entreprises rencontrent des difficultés de recrutement. Deux constats sont alors régulièrement évoqués : la pénurie de compétences sur le territoire et le manque d'attractivité de notre territoire pour attirer des compétences.

La problématique de l'emploi et de l'attractivité représentent, alors, un véritable frein au développement pour les entreprises locales, mais peuvent également bloquer tous nouveaux projets d'installation sur le territoire.

Dans ce cadre, il est proposé de valider un budget de 20 000 € afin d'accompagner entre 10 et 15 entreprises sur une mission de 3,5 jours en moyenne sur 3 mois.

Sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2018,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité économie emploi du 6 décembre 2017,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de renforcement des compétences Ressources Humaines (RH) des entreprises.

**D'APPROUVER** la démarche d'accompagnement proposée par GE 16 Emploi.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions de partenariat à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>19 décembre 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>19 décembre 2017</b>